



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 3 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 26 septembre 2022,

S'est réuni à 18 heures 30 minutes en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 11

Etaient présents : M Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, M Gilles BERGES, M SAVEL Charles, M Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme Eloïse DEGOUY, M Hervé CHASTAN, M David BES, Mme Virginie HUGOUVIEUX, M Yanick ABADIE

Absents excusés : Mme Sylvie ALDEGUER, M René FAUVERGE, M Didier SIRVEN, M Pierre HELSLOOT

Procuration: M Pierre HELSLOOT à M Charles SAVEL

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

Ouverture de la séance à 18h30

Election de la ou le secrétaire de séance : Mme Dylette THILL est désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2022 – aucune remarque – approuvé à l'unanimité

**DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET SECOURS**

A défaut de désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de la sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. S'agissant d'une compétence du maire, il ne fait aucun doute que la désignation n'a pas à être faite par délibération.

La fonction du correspondant incendie et secours :

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur Hervé CHASTAN sera nommé par arrêté du maire.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

En concertation avec la trésorerie, il n'y aura pas de décision modificative car l'augmentation du taux révisable au 2 août 2022 d'un des emprunts pour les logements sociaux sera effective qu'à compter de l'année prochaine.

**QUESTION DIVERSES**

**- La voirie communale :**

Suite aux fortes pluies du 7 septembre 2022, Monsieur Alain DEWAEGHEMAECKER informe les élus de l'affaissement du mur de soutènement sous la route sis chemin des Ammonites. Monsieur Yanick ABADIE et Madame Eloïse DEGOUY précisent que le chemin Rosine et l'impasse du Poulailler ont subi des dégâts. Monsieur Charles SAVEL, adjoint au Maire en charge de la voirie a déjà été informé et s'en occupe.

- **Service Assainissement :**

Monsieur Gilles BERGES, adjoint au Maire, responsable des réseaux Eau et Assainissement, informe l'assemblée que suite au passage du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) à la STEP (station d'épuration) des Grèses le 21 septembre 2022, des travaux d'entretien annuels devront être programmés. Une mise à jour du schéma directeur de l'assainissement est à envisager. Le conseil municipal propose d'attendre le rapport du SATESE avant toute prise de décision.

- **Les séances du conseil municipal :**

Il avait été envisagé que le conseil municipal se réunisse tous les premiers lundis de chaque mois.

Après discussion, les réunions du conseil municipal seront planifiées en fonction des délibérations à prendre.

Cependant sur proposition de Monsieur le Maire, les élus se retrouveront tous les premiers lundis du mois de 18 h 30 à 20 h 30.

- **Commissions intercommunales :**

Pas de comptes rendus en l'absence de commissions entre les 2 réunions du conseil municipal. Une remarque de la part de Monsieur Hervé CHASTAN et de Madame Virginie HUGOUVIEUX concernant les réunions en visioconférence, elles sont inaudibles sûrement à cause d'une mauvaise diffusion du son dans la salle de l'intercommunalité. De plus lors des commissions Dével. Eco. Agri. Tourisme, ils constatent un manque de volonté dans le développement économique des petites structures.

- **Calendrier des pré-réservations de la salle des fêtes par les associations :**

La réunion des présidents des associations s'est déroulée le vendredi 30 septembre à 18h00 en mairie afin de définir le calendrier 2023 et par la suite l'ouvrir au public à partir du 3 octobre 2022.

- **Dates à retenir :**

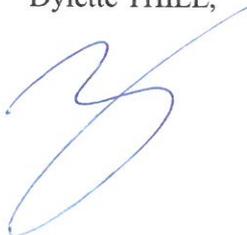
Samedi 8 octobre : Journée du village et des chemins – mobilisation communautaire pour la préservation de l'environnement

Mercredi 26 octobre : Halloween organisé par la commission jeunesse

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

La secrétaire,

Dylette THILL,



Le Maire,

Maryannick GARIN

